

FIN DES ANNÉES 80

HISTOIRE VÉCUE

**MÉSAVENTURE
EN C.T.I.**

**Incident chèque aux
conséquences
fâcheuses.**

Cette histoire vécue se passe à la fin de la décennie 1980 au Centre de Traitement Informatique de Rillieux-la-Pape.

Un lundi matin, un de mes collaborateurs vient me voir apparemment très perturbé et me narre son aventure.

Le samedi matin précédent, à l'heure où blanchit la campagne, la police est venue à son domicile pour l'arrêter et le placer en garde à vue sans lui donner aucune explication.

C'est menottes aux poignets qu'il est embarqué dans une voiture du commissariat de son quartier sous le regard effaré de quelques voisins déjà levés. En effet, la police est intervenue au petit matin, peu après l'heure légale d'interpellation, vers 7 heures.

Il est resté dans la complète incompréhension de ce qui se passait jusqu'à son interrogatoire.

Les questions qui lui étaient posées tournaient autour du sujet CHÈQUE VOLÉ... Mais il ne comprenait pas de quoi il était accusé...

C'est ainsi qu'après plusieurs heures et de nombreuses vérifications, il a été mis hors de cause et que tout lui a été expliqué.

VOICI L'HISTOIRE

Une quinzaine de jours avant cette arrestation, mon collègue avait acheté au bureau de tabac voisin sa vignette automobile, réglée par chèque tiré de son chéquier en cours.

Comme il était de coutume lors de l'achat de vignette auto par chèque à l'ordre du Trésor Public, le buraliste devait inscrire sur présentation de la Carte Grise le numéro minéralogique du véhicule auquel était destinée cette vignette.

Jusque là, tout allait bien...

MAIS...

...Quelques temps plus tard, le comptable d'une PME de la région vérifiant les comptes tombe sur un montant de chèque qui ne correspond à aucune opération concernant la Société.

Il demande donc à sa banque de lui fournir copie du chèque douteux. Voyant qu'il s'agissait bien d'un chèque **à l'intitulé de la société** mais émis au profit du Trésor Public et portant une signature inconnue, et, au verso l'indication d'un numéro minéralogique, il a porté plainte pour VOL DE CHEQUE.

Grâce à ce numéro de voiture, la police est remontée jusqu'au propriétaire et mon collègue s'est trouvé accusé de vol.

De bonne foi, il a donc demandé à récupérer le chéquier avec lequel il était sensé avoir payé sa vignette, et grâce au talon correspondant au chèque objet du litige, sa bonne foi a pu être mise en évidence.

La police et mon collègue sont donc intervenus auprès du prestataire du C.L. qui avait en charge la création des chèquiers pour cette région, afin d'obtenir des explications sur cette fâcheuse erreur.

Le façonnier a pu ainsi montrer sur site ce qui s'est probablement passé pour qu'un chèque d'un compte se trouve inséré dans un carnet d'un autre compte.

Les deux COMPTES (celui de l'entreprise et celui de mon collègue) ont été en demande de renouvellement de chéquier le même jour... et se suivaient ! C'est donc vraisemblablement lors d'un incident machine que l'opérateur a malencontreusement remis un chèque d'un compte dans le chéquier d'un autre avant la phase de mise en place des couvertures et de la reliure.

Notre prestataire s'est confondu en excuses auprès de mon collègue et lui a offert une caisse de bon vin en guise de dédommagement pour tous les ennuis causés.

Mon collègue a en outre remboursé (par chèque ???) la société du montant de la vignette qui ne la concernait pas, mais qui avait été débitée par le Trésor Public. Et comptablement parlant, tout rentrait dans l'ordre...

L'arrestation de mon collègue à la vue du voisinage soupçonneux et sa mise en garde à vue de longues heures lui ont laissé un goût amer, mais il s'en est remis... (les vins offerts par le prestataire y seraient-ils pour quelque chose ?)

Depuis lors, dès que je reçois un nouveau chéquier, j'en vérifie aussitôt le contenu :

Présence de tous les chèques sur la séquence des numéros et vérification que tous les chèques sont bien intitulés à mon NOM.

JE NE SAURAI TROP VOUS CONSEILLER D'EN FAIRE DE MEME.